

Brossard bonifie ses subventions aux organismes et présente son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Brossard, le 17 février 2021 – La Ville de Brossard offrira un coup de pouce supplémentaire aux organismes du territoire afin de soutenir les initiatives de ces groupes en contexte de pandémie. Le conseil municipal a adopté hier soir une résolution permettant à la Ville de bonifier les programmes d'aide financière destinés à cette clientèle. De plus, le conseil a adopté le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022 qui permettra à Brossard de devenir encore plus accessible et inclusive.

Bonification des subventions aux organismes

La Ville de Brossard reconnaît l'importance de la contribution des organismes à la qualité de vie de ses citoyennes et de ses citoyens. C'est pourquoi elle a revu à la hausse son programme d'aide au fonctionnement, qui passera de 400 \$ à un montant maximal de 1 000 \$ par demande, ainsi que son programme de projets spéciaux, qui passera de 2 000 \$ à un montant maximal de 5 000 \$.

L'adoption de cette prime permettra et assurera une transition avant le dépôt d'une nouvelle Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, prévu cet été. « Il est important pour la Ville d'en faire davantage pour aider nos organismes à passer à travers cette période tumultueuse. Il s'agit d'une résolution qui permettra à ces organisations de réaliser des projets concrets qui auront un impact positif sur notre communauté », a expliqué la mairesse, Doreen Assaad.

Adoption du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH)

Avec le dépôt et l'adoption du PAPH, la Ville poursuit ses efforts et démontre sa volonté de réduire graduellement les obstacles auxquels font face les personnes handicapées. Ce plan a été élaboré grâce à la collaboration d'organismes et de partenaires du milieu ainsi qu'à la participation de citoyennes vivant avec un handicap. Cette participation a permis à la Ville d'identifier différentes mesures qui permettront d'accroître l'autonomie des personnes handicapées et d'améliorer leur qualité de vie.

Le PAPH s'inscrit en continuité des plans d'action élaborés par la Ville précédemment, et ce, dans un souci d'intégrer l'accessibilité universelle dans ses interventions. Par exemple, le complexe aquatique de Brossard a été conçu et construit de façon à offrir des installations entièrement accessibles et adaptées à l'ensemble de la population.

« Nous avons la chance d'évoluer dans un milieu de vie incroyable où l'inclusion et la diversité doivent être au cœur de nos préoccupations. Avec ce plan d'action, la Ville démontre sa volonté d'améliorer ses structures municipales et ses services pour aider nos concitoyennes et nos concitoyens à profiter pleinement de la riche vie communautaire qui s'offre à eux », a déclaré Doreen Assaad.

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6311